

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 06 novembre 2025
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le six novembre de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Bérengère MICODI et Alexandre DURRWELL

Excusés (13) :

Mme Marie ADAM
M. Adriano MARCUZ
Mme Michèle DURINGER (procuration à M. PISZEWSKI)
M. Bruno TRANCHANT
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. KIMMICH)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Bilge BAYRAM (procuration à M. WOLFF)
Mme Véronique FLESCH
M. Sébastien BURGUY (procuration à M. DURRWELL)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 20 de l'ordre du jour

Rapport d'activités 2024 de Territoire d'Energie Alsace (TEA)

- VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant la communication du rapport d'activités de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunales (EPCI) par le Maire du Conseil Municipal en séance publique,
- VU le rapport d'activités 2024 établi par le Territoire d'énergie Alsace (TEA), approuvé par le Comité Syndical le 17 juin 2025,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2024 établi par Territoire d'énergie Alsace (TEA), tenu à la disposition du public et consultable au Secrétariat Général.

= = = = =

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 12 novembre 2025

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Christophe EHRET

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **12 NOV. 2025**

RAPPORT D'ACTIVITÉ | 2024

Présenté par le Président au Comité Syndical du 17/06/2025

SOMMAIRE



Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024.....	3	TAXE INTÉRIEURE CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ	17
Pose de la première canalisation gaz biosourcée d'Alsace.....	3	RESSOURCES DU SYNDICAT.....	18
39ème Congrès de la FNCCR.....	4	Redevances de fonctionnement.....	18
Une nouvelle feuille de route pour le Syndicat.....	5	Redevance d'investissement.....	19
Dispositif de soutien aux projets EnR citoyens.....	6	FINANCES.....	20
VIE DU SYNDICAT.....	7	Budget de fonctionnement.....	20
Comités Syndicaux.....	7	Budget d'investissement.....	21
Ressources humaines.....	8	Bilan des opérations comptables.....	22
CCPE : nouveau format.....	9	AIDES ACCORDÉES PAR TYPE DE TRAVAUX.....	23
Salon des Maires du Haut-Rhin.....	10	Enfouissement des lignes électriques.....	23
INFOS ET ACTUALITÉS 2024.....	11	Éclairage public.....	25
Perception RODP.....	11	Subventions Happy Gaz.....	26
Bilan Happy Gaz et nouveau dispositif.....	12	EXEMPLES DE RÉALISATIONS EN 2024.....	27
Outil OSE by Maestro.....	13	Démolition d'une cabine haute à Hirtzbach.....	27
CONCESSIONS : CRAC, CHIFFRES CLÉS ET CONTRÔLE.....	14	Déposes en hélicoptère de lignes électriques.....	28
Compte Rendu Annuel d'Activité des Concessionnaires.....	14	Dépose de lignes électriques en pelle-araignée.....	29
Chiffres clés.....	14	LEXIQUE.....	30
Contrôle des concessionnaires.....	16		

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

Pose de la première canalisation gaz biosourcée d'Alsace

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Les élus d'un chantier rue des Pèlerins à Morschwiller-le-Bas, GRDF et Territoire d'Énergie Alsace ont posé la première canalisation gaz certifiée biosourcée en Alsace, pour réduire l'empreinte carbone du réseau.

Ce sont 33 mètres de canalisation en polyéthylène, appelé « PE Biosourcé », qui ont été posés en fond de fouille, jeudi 13 juin 2024.

Cette innovation se traduit par la volonté commune de verdir le gaz distribué sur le territoire ainsi que le réseau qui l'achemine, en réduisant son empreinte carbone.



De gauche à droite : Amélie LOMBARD, Directrice Territoriale Alsace GRDF, Derya DEMIREL, gérante d'Axis Habitat, Bostien RÉGNIER, Directeur Territorial Région Grand Est GRDF, Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire d'Énergie Alsace et Josiane MEHLEN, Maire de Morschwiller-le-Bas.

La canalisation certifiée biosourcée, un véritable atout pour la décarbonation des chantiers

Produit localement, le Gaz Vert à faible empreinte carbone était jusqu'alors acheminé vers les consommateurs par des canalisations en polyéthylène issu du pétrole. Cette pose de canalisation en polyéthylène certifié biosourcé, contribue donc à affranchir le réseau de distribution des énergies fossiles.

Issu de déchets de l'industrie papetière finlandaise, le polyéthylène biosourcé participe à donner une nouvelle vie à ces résidus. En effet, un procédé de bioraffinerie transforme ces sous-produits d'origine végétale en une matière qui remplace le pétrole, utilisée pour la fabrication de canalisations plus respectueuses de l'environnement.

Made in France, cette nouvelle génération de canalisations, aux propriétés techniques identiques aux autres canalisations, est entièrement recyclable.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

39^{ème} Congrès de la FNCCR

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception en préfecture : 12/11/2025

Territoire d'Énergie Alsace a participé au 39^{ème} Congrès de la FNCCR, qui s'est déroulé du **26 au 28 juin 2024, à Besançon**. Territoire d'Énergie Alsace était présent sur place sur le stand groupé de l'**Entente Grand Est**.

Mercredi 26 juin, TEA a **signé avec Enedis une Convention « transition écologique »**, en annexe du Contrat de Concession. Objectifs : la décarbonation des chantiers, la résilience des réseaux et la formation des élus aux enjeux écologiques et énergétiques. La convention a été signée par M. Thierry BRAULT, Directeur Régional Alsace Franche-Comté d'Enedis, en présence de Mme Marianne LAIGNEAU, Présidente du Directoire d'Enedis.



De gauche à droite : Elisabeth BILDSTEIN, Directrice Générale des Services de TEA, Mithilde FLAUSS, Directrice déléguée aux affaires territoriales Alsace Franche Comté d'Enedis, Thierry BRAULT, Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire d'Énergie Alsace, Marianne LAIGNEAU, Présidente du Directoire d'Enedis et Bernard KEMPF, Vice-Président de TEA.



De gauche à droite : Bastien RÉGNIER, Directeur Territorial Région Grand Est GRDF, Amélie LOMBARD, Directrice Territoriale Alsace GRDF, Elisabeth BILDSTEIN, Directrice Générale des Services de TEA, Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire d'Énergie Alsace, Laurence POIRIER-DIETZ, DG de GRDF et Brice FEBVRE, Directeur Régional GRDF Est.

Judi 27 juin, M. Jean-Luc BARBERON, Président de TEA, a évoqué avec Mme Laurence POIRIER-DIETZ, Directrice Générale de GRDF, les **enjeux de demain autour du Gaz Vert**, mais aussi le premier **bilan de l'offre « Happy Gaz »**, qui contribue à la décarbonation des usages du gaz sur le périmètre de TEA.

Par ailleurs, Territoire d'Énergie Alsace et GRDF (représenté par Amélie LOMBARD, Directrice Territoriale Alsace) ont **présenté aux autres Syndicats d'énergie de France**, lors d'un atelier conjoint, leur annexe « transition écologique », qui comprend des actions en faveur du verdissement des consommations.



ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception en préfecture : 12/11/2025

Une nouvelle feuille de route pour le Syndicat

Le territoire d'Énergie Alsace a demandé à l'Institut National des Études Territoriales (INET), à travers ses étudiants du Cycle Supérieur de Management (CSM), de l'aider à **établir une nouvelle feuille de route** pour les actions futures du Syndicat.

L'étude (menée notamment grâce à une enquête de terrain) a débuté en novembre 2023 par un **diagnostic identifiant les besoins des collectivités membres**, notamment en matière de transition écologique, dans les domaines d'action de TEA.

Ces attentes se sont révélées **diverses**, notamment en raison de la taille des communes et de leur patrimoine hétérogène. L'étude s'est également penchée sur un panorama des actions menées sur d'autres territoires afin de **sensibiliser les membres** de TEA aux orientations possibles.

Le partage des actions potentielles a permis en outre de légitimer l'action du Syndicat en matière de transition écologique auprès de ses membres et de préciser son rôle actuel et à venir dans l'écosystème alsacien.

Le **20 septembre 2024**, les propositions ont été étudiées par les différents membres des Groupes de Travail et les agents à Jungholtz, lors d'une réunion dédiée. Cette matinée correspondait à l'achèvement de la mission du CSM. Au vu des conclusions de cette séance de travail, le Bureau a proposé au Comité Syndical des **orientations stratégiques** en décembre 2024.



Réunion de travail autour de la nouvelle feuille de route du 20 septembre

La feuille de route s'appuie sur la nouvelle gouvernance initiée en 2020, avec la constitution de **groupes de travail** et à l'adhésion à la marque « *Territoire d'Énergie* ». Elle propose également de s'engager vers une **gouvernance territoriale**, en privilégiant davantage de proximité et d'écoute active du territoire. Elle favorise aussi la consolidation de l'expertise de TEA. Autre résultat attendu dans le domaine de la transition énergétique : définir la place que peut tenir Territoire d'Énergie Alsace dans l'écosystème alsacien.

Certaines actions, au regard des attentes des communes membres, sont déjà engagées, comme l'**appui au développement des projets photovoltaïques et à l'auto consommation collective**. D'autres seront encore à définir.

Dans tous les cas, elle est la préparation d'un passage de témoin pour la nouvelle mandature.



ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

Création d'un dispositif de soutien aux projets citoyens de production d'énergie renouvelable

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception en préfecture : 12/11/2025

Territoire d'Énergie Alsace encourage les initiatives visant à promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire pour lutter contre le changement climatique.

Pour inciter les retombées économiques locales, le Comité Syndical a décidé, lors de la séance du 24 septembre 2024, de **soutenir les projets portés par des collectifs citoyens locaux** en considérant qu'il s'agit d'un levier majeur de massification des énergies renouvelables sur son territoire.

Aussi, en cohérence avec les directives européennes, TEA peut désormais apporter tout son concours aux communautés d'énergie renouvelable et aux communautés énergétiques citoyennes définies respectivement aux articles L292-1 et L391-1 du Code de l'énergie.

Territoire d'Énergie Alsace propose d'**assister techniquement et financièrement les projets** de production d'énergie renouvelable, via des mécanismes adaptés à chaque projet présenté (subvention ou prêt via compte courant d'associé notamment).

Le dispositif :

- Est limité aux projets situés sur le territoire de TEA, portés par des communautés d'énergie renouvelable ou des communautés énergétiques citoyennes au sens du code de l'énergie ;
- Est réservé à des projets d'une puissance maximum de 250 kWc en cohérence avec la dimension citoyenne et locale de ces communautés ;
- Est uniquement prévu en cofinancement de la part de TEA représentant au maximum 60 % de l'opération.

TEA conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur l'intérêt du projet pour la collectivité et sur la disponibilité des fonds alloués à ce dispositif. En conséquence, chaque attribution d'aide fera l'objet d'une décision par le Comité Syndical.

La SAS Citoyenne « Les Centrales Villageoises de la Weiss » a été la première à bénéficier du dispositif, pour une installation qui sera mise en service en 2025 à Lapoutroie.

Comités Syndicaux

13 FÉVRIER 2024
STAFFELFELDEN



18 JUIN 2024
METZERAL



3 DÉCEMBRE 2024
MUTTERSCHOLTZ

19 MARS 2024
SPECHBACH



24 SEPTEMBRE 2024
DANNEMARIE



Chaque séance du Comité Syndical est précédée d'un Bureau Syndical, qui prépare notamment les sujets à inscrire à l'ordre du jour du Comité.
Le Président remercie les communes pour la qualité de leur accueil et souligne l'assiduité des membres du Comité Syndical.

ressources Humaines

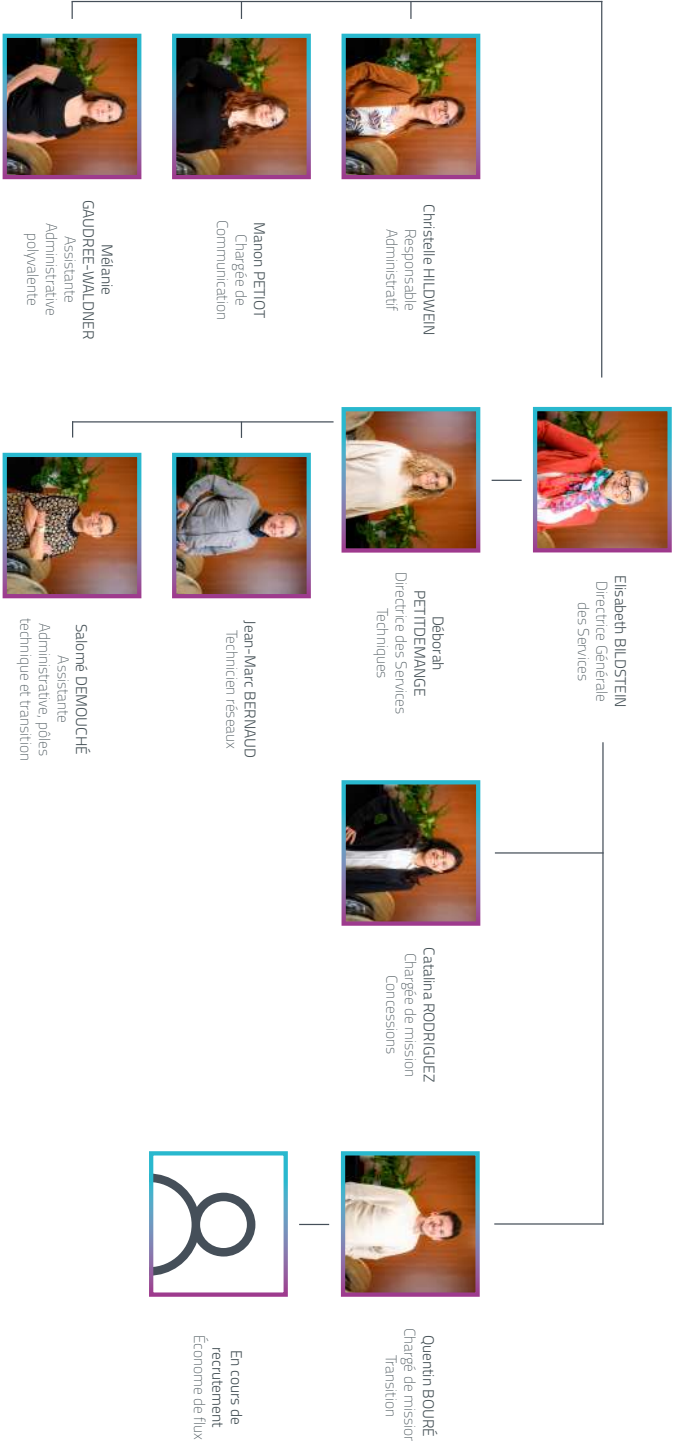
Les effectifs de TEA ont évolué en 2024 :

Quentin BOURÉ a rejoint les services de Territoire d'Énergie Alsace le 19 août en tant que Chargé de mission Transition.

Corentin GRILLO, économiste de flux, a quitté l'équipe de Territoire d'Énergie Alsace le 6 septembre.

En septembre 2024, pour faire face au développement de l'activité du Syndicat, TEA a également accueilli **Salomé DEMOUCHE** en tant qu'assistante administrative.

L'ÉQUIPE À VOTRE SERVICE EN DÉCEMBRE 2024



Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) : nouveau format

Le 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a imposé la création d'une Commission Consultative Paritaire de l'Énergie, animée par les syndicats d'énergies et **regroupant l'ensemble des EPCI** à fiscalité propre de chaque département.

Cette commission doit permettre des échanges entre les EPCI et l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), afin de déterminer des actions cohérentes à l'échelle départementale en matière de réseaux et d'énergie. La CCPE animée par TEA **se réunit une fois par an**.

En 2024, Territoire d'Énergie Alsace a décidé d'**élargir la CCPE** aux Communes, aux membres du Comité Syndical, aux Parlementaires et aux agents des collectivités pour créer un véritable événement autour de l'énergie sur son territoire.

La réunion annuelle de la CCPE, sous ce nouveau format, s'est tenue **mercredi 9 octobre 2024**, à l'Espace Odysselec, **sur le site de la Centrale de Fessenheim**. Consacrée à l'électricité, le thème de cette réunion était « *Post Fessenheim et réseaux de*

distribution ». Sont intervenus :

- **Claude EGLY**, Responsable Ancrage Territorial chez EDF, qui a présenté le démantèlement de la Centrale et le projet de Technocentre
- **Mathilde FLAUSS**, Directrice Déléguée aux affaires territoriales Alsace Franche-Comté chez Enedis, qui a présenté l'intégration des énergies renouvelables dans le réseau de distribution d'Enedis
- **Vincent MAURER**, Délégué Territorial chez Enedis, qui est revenu sur le « *Protocole ARBRE* », pour la prévention des chutes d'arbres situés à proximité des réseaux
- **Philippe MONORY**, alors Directeur du Développement Territorial Alsace chez EDF, au sujet de l'actualité autour du marché de la fourniture d'électricité pour les collectivités

L'après-midi, les participants ont pu visiter la Centrale de Fessenheim.



Claude EGLY, Responsable Ancrage Territorial chez EDF



Photo de groupe à la visite de la Centrale de Fessenheim

L'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR) a organisé son salon annuel, le 12 septembre, au Parc des Expositions de Mulhouse.

Comme chaque année, les élus ont pu participer à des conférences, des tables rondes et des ateliers. Les services de Territoire d'Énergie Alsace étaient présents afin de rencontrer les élus des collectivités membres et les partenaires.



De gauche à droite : Quentin BOURÉ, Chargé de mission Transition, Catalina RODRIGUEZ, Chargée de mission Concessions et Christelle HILDWEN, Responsable Administratif.



De gauche à droite : Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire d'Énergie Alsace, Brice FEBVRE, Directeur Régional GRDF Est, Michèle LUTZ, Maire de Mulhouse et Catherine RAPP, Vice-Présidente de TEA.



De gauche à droite : Quentin BOURÉ, Chargé de mission Transition, Jean-Luc BARBERON, Président de Territoire d'Énergie Alsace et Gilles FRÉMIOT, Président de la Communauté de Communes Sundgau.

INFOS ET ACTUALITÉS 2024

Perception des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP)

Territoire d'Énergie Alsace accompagne ses membres pour la perception des redevances qui leurs sont dues lorsque les réseaux utilisent le domaine public.

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

a) Récupération de la RODP par les communes desservies par GRDF

GRDF et Territoire d'Énergie Alsace ont fait le point en été 2024 sur les collectivités desservies par GRDF qui n'avaient pas délibéré afin de percevoir les RODP du Concessionnaire.

Un courrier du Président, accompagné de deux **modèles de délibération** (RODP permanente et provisoire - lors des chantiers) a donc été envoyé aux collectivités concernées afin de régulariser cette situation.



Photo d'illustration - Thann

b) Bilan de la mission Actane et poursuite de la mission RODP

Le Groupe de Travail RODP s'est réuni **mardi 12 novembre**. L'objectif de cette réunion était d'établir le bilan de la mission RODP et d'en définir les modalités éventuelles de poursuite. Plusieurs scénarii ont été analysés :

- Arrêt de la mission RODP
- Poursuite de la mission avec le cabinet Actane
- Poursuite de la mission en régie avec assistance juridique

Après discussion, le Groupe de Travail a validé la poursuite de la mission RODP **en régie avec une assistance juridique externe**. Par conséquent, la mission d'Actane s'achève.

Une consultation d'assistance juridique a été menée pour choisir le cabinet d'avocat qui assistera TEA sur ce dossier, lorsque ce sera nécessaire.



Photo d'illustration

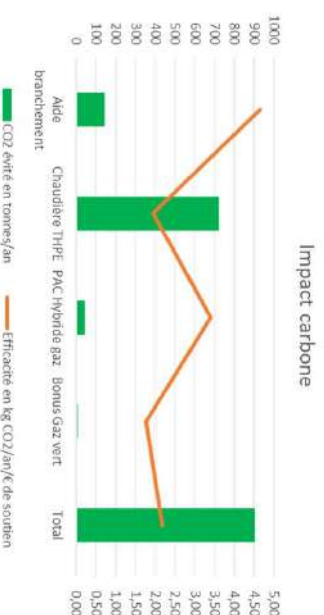
Julien Happy Gaz et nouveau dispositif

a) Bilan du dispositif Happy Gaz 2024

Le dispositif d'aide Happy Gaz a été lancé par TEA et GRDF en octobre 2023 et s'est achevé le 31 décembre 2024. Les particuliers, les collectivités comme les très petites entreprises pouvaient bénéficier d'un soutien financier à la conversion vers une solution de chauffage gaz performante, avec un bonus pour la souscription à un Contrat de fourniture Gaz Vert.

Cette opération qui visait à limiter les émissions de gaz à effet de serre, réduire la facture énergétique des usagers, et soutenir le tissu économique local a été un **franc succès**.

En effet, les aides allouées pour financer les conversions/changements de chaudières ont représenté 4 750 000 € d'investissements sur le territoire. Au total, tous ces travaux vont permettre d'éviter l'émission de 900 tonnes de CO₂ par an, soit les émissions de 98 français - chaque Euro de soutien financier a permis d'éviter chaque année l'émission de 2,2 kg de CO₂.



On note que les deux aides les plus efficaces en termes d'émissions évitées par Euro d'aide sont :

- l'aide au branchement gaz (bascule depuis le fioul)
- l'aide à la bascule vers une PAC hybride gaz

L'aide Happy Gaz a su trouver un public au-delà des espérances initiales, avec des **effets bénéfiques pour le territoire** tant en termes d'émissions de gaz à effet de serre que de baisse de la facture énergétique (500 €/an en moyenne).

b) Un nouveau dispositif pour 2025

Suite au succès d'Happy Gaz en 2024, TEA et GRDF ont décidé de **prolonger jusqu'au 31 décembre 2025** ses aides à la conversion, avec un nouveau dispositif à partir de janvier 2025 : Happy Gaz Vert.

Autrement dit, les particuliers et petites entreprises qui souhaitent remplacer leurs équipements de chauffage sont de nouveau soutenus financièrement.

Ce nouveau dispositif Happy Gaz Vert favorise encore plus la décarbonation par le développement du Gaz Vert ; il est ainsi nécessaire de souscrire un **Contrat de fourniture Gaz Vert** pour obtenir un soutien financier.

Quant aux **communes** desservies par GRDF, elles disposent de leur **dispositif dédié : Happy Gaz Collectivités**, avec des subventions plus élevées et une aide pour la réalisation d'études thermiques proposant une solution gaz, si la solution gaz est retenue.

INFOS ET ACTUALITÉS 2024

L'outil OSE by Maestro

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception en préfecture : 12/11/2025

En 2022, Alter Alsace Energies est intégré à un projet universitaire, MAESTRO, porté initialement par l'UHA 4.O, ENEDIS et GRDF. Ce projet consiste en la création d'un **logiciel** pour suivre les consommations de fluides. Objectif : un meilleur suivi permettant de réaliser des économies ; en moyenne 17% pour les factures gaz, 12% pour l'eau et 9% pour l'électricité.

Territoire d'Énergie d'Alsace a décidé de s'associer à Alter Alsace Énergies pour favoriser le déploiement du logiciel et son financement. En effet, le 18 février dernier, Territoire d'Énergie Alsace a décidé de soutenir le déploiement de l'outil OSE by Maestro **au service de ses communes membres.**

La méthode associe le logiciel et l'accompagnement humain pour permettre aux communes de suivre les consommations d'énergie et d'eau de leurs bâtiments publics (chauffage, électricité, eau) et de détecter le potentiel d'économie d'énergie.



Photo d'illustration

L'outil est proposé aux communes membres de TEA avec un accompagnement opérationnel. Les collectivités intéressées peuvent prendre contact avec Territoire d'Énergie Alsace afin de bénéficier d'une première visite technique d'Alter Alsace Energies.

La commune, une fois le logiciel installé, alimente ensuite avec les informations demandées lors de la première visite. Alter Alsace Énergies analyse les consommations à distance. L'association programme une deuxième visite 6 mois plus tard afin de donner les conclusions et d'ajuster les réglages si besoin. Les résultats peuvent être présentés aux élus et aux occupants.

Pour une collectivité, l'accompagnement complet coûte **900 € par an et par bâtiment, dont 250 € pris en charge par TEA** et 650 € à la charge de la collectivité membre. TEA intervient dans la limite de 3 bâtiments par commune.

Pour bénéficier du dispositif, contactez Quentin BOURÉ, Chargé de mission Transition : q.boure@te.alsace



CONCESSIONS : CRAC, CHIFFRES CLÉS ET CONTRÔLE

Compte Rendu Annuel d'Activité des Concessionnaires (CRAC)

Comme le prévoit le CGCT, les concessionnaires Enedis, EDF, GRDF, ANTARGAZ Énergies, CALEO et Gaz de Barr ont présenté le 20 juin 2024 aux membres du Bureau et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), leur CRAC au titre de l'exercice 2023. Ils sont disponibles sur notre site internet.

Rappel : Territoire d'Énergie Alsace est propriétaire des réseaux exploités par les concessionnaires sur son périmètre.

b) Chiffres clés



- 194 003 clients tarif bleu résidentiel
- 14 602 clients tarif bleu non résidentiel
- Réclamations totales : 7 212 (+36 %)

Rappel : EDF est partie prenante du Contrat de Concession pour les Tarifs Réglementés de Vente (TRV).



- 32 postes-sources 63kVA /20kVA, dont 25 sur le territoire de TEA
- 5 629 postes de transformation HTA/BT
- 6 779 km de réseau basse tension (BT)
- 4 190 km de réseau moyenne tension (HTA)
- 376 239 points de livraison (clients)
- 3 195 797 MWh acheminés (-5,5 % /n-1)
- 10 075 installations de production raccordées
- 62 min de coupure électrique par client et par an (+ 39 % /n-1)



(pour la Commune de Ville)

DISTRIBUTION BASSE TENSION :

- 11 postes HTA/BT et 2 postes BT
- 22,3 km de réseau basse tension
- 1 155 clients
- 5 015 MWh livrés
- 179 min de coupure électrique par client et par an

FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ TRV :

- 1 097 clients
- 4 392 MWh livrés



Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

- 141 communes dans le cadre de 5 contrats de concession (secteur historique), et 17 communes dans le cadre de concessions via Délégation de Service Public (DSP)
- 2 328 km de canalisations
- 1 10 894 clients
- 2 518 000 MWh gaz acheminés



- 12 communes desservies, dont 2 en gaz naturel et 10 en propane
- 5 Contrats de concession (DSP)
- 17,8 km de réseau
- 185 clients
- 4 428 MWh acheminés



- 4 communes desservies en gaz naturel
- 3 Contrats de concession (DSP)
- 17,8 km de réseau
- 156 clients
- 1 348 MWh acheminés



Réunion annuelle du CRAC , à Bossenbergl(67) - Equipe de GRTF, Bureau Syndical et agents et TEA

c) Contrôle des Concessionnaires

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Les opérations de contrôle des Gestionnaires de Réseaux de Distribution constituent le **coeur de métier** des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE), par obligation définie à l'article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Bureau Expert AEC est chargé d'assister Territoire d'Énergie Alsace pour le contrôle de la **bonne exécution des missions de nos différents concessionnaires**.

Ces opérations de contrôle ont eu lieu pour GRDF le 5 novembre à Kingersheim et pour Enedis/EDF le 28 novembre à Sausheim. Les membres du Bureau Syndical ont participé aux auditions.

En 2024, le contrôle du concessionnaire GRDF, au titre de son exercice 2023, a notamment porté sur les thèmes suivants :

- La constitution des réseaux
- Les enjeux portés par la densification des réseaux
- La surveillance du réseau et des autres ouvrages
- Les incidents et les interruptions de fourniture
- La valorisation du patrimoine et ses financements
- Les éléments liés au compte d'exploitation



Réunion annuelle de Contrôle des Concessionnaires Enedis et EDF, à Sausheim(68)

En 2024, le contrôle du concessionnaire Enedis-EDF, au titre de son exercice 2023, a notamment porté sur les thèmes suivants :

- La continuité d'alimentation
- Les dépenses d'investissement et de maintenance
- Le patrimoine comptable de la concession
- Les éléments liés au compte d'exploitation
- La qualité de service
- La clientèle

TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

Reversement de la taxe

La refonte de la fiscalité sur la consommation finale d'électricité se poursuit. Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le Comité Syndical du 13 février 2024 a d'une part défini la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement de la TICFE aux membres, et d'autre part demandé au Président de solliciter les communes de moins de 2 000 habitants, sur les modalités de reversement de la Taxe.

En effet, le CGCT prévoit que les délibérations sont obligatoires sous peine de ne pas pouvoir bénéficier du reversement du produit de la Taxe en 2024.

Territoire d'Énergie Alsace reverse 99% de la recette aux communes ayant délibéré.

A noter que la TICFE s'appelle désormais Accise.

b) Exercice 2024

L'arrêté préfectoral notifiant officiellement le montant de l'accise 2024 n'a été publié que fin décembre 2024.

Afin de ne pas pénaliser les communes, et conformément aux engagements pris par le Comité Syndical, un 1er versement de 50%, basé sur les données de 2023, a été effectué en juillet 2024.

Dans l'attente de la transmission des informations par la Préfecture, un second versement de 40% a été effectué en début décembre 2024. La régularisation sera intégrée dans le versement de l'acompte du mois de juillet 2025.

En outre, un manque à gagner estimé à 800 000 € a été constaté, car le montant notifié ne tient compte ni des régularisations intervenues ni des 4 trimestres « réels » de l'année 2023.

Un recours a été introduit auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, afin que les montants d'accise soient recalculés au plus juste, au profit des communes membres. **Cette affaire est suivie de près par le Président et les membres du Bureau Syndical.**

Redevances de fonctionnement

Rappel : Territoire d'Énergie Alsace ne demande aucune participation financière aux communes membres, au titre de leur adhésion.

Les missions de TEA sont intégralement financées par les concessionnaires, grâce à 3 redevances :

- La **redevance « R1 électricité »**, destinée au fonctionnement de Territoire d'Énergie Alsace pour sa compétence électricité
- La **redevance « R1 gaz »**, destinée au fonctionnement de Territoire d'Énergie Alsace pour sa compétence gaz
- La **redevance d'investissement « R2 »**, versée par Enedis en fonction des investissements réalisés sur les réseaux par les membres et par Territoire d'Énergie Alsace.



Ces redevances permettent à Territoire d'Énergie Alsace d'assurer son fonctionnement et ses missions, notamment le Contrôle de concession.

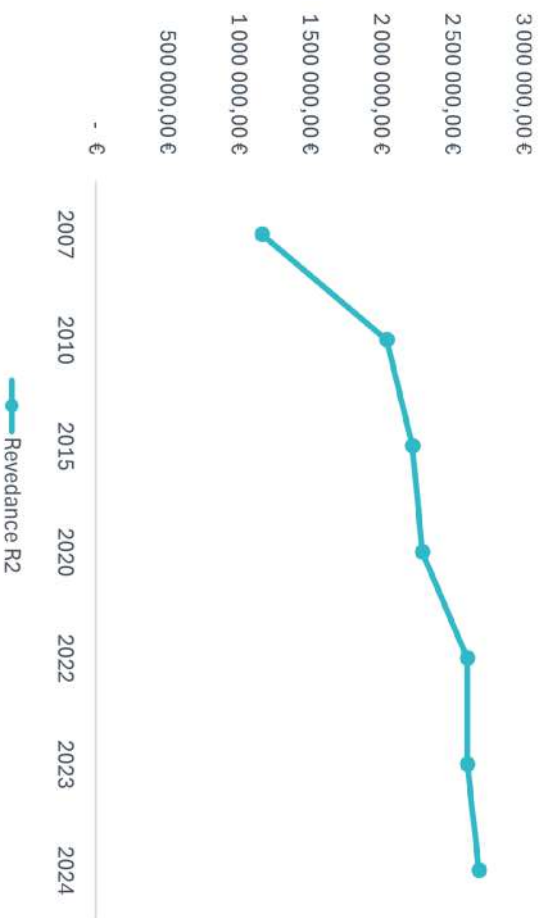
Pour l'année 2024, la redevance de fonctionnement R1 électricité versée par Enedis est de 1 079 913 €. La redevance versée par Gaz de Barr est de 1 480 €. Soit un total de 1 081 392 €.

La redevance de fonctionnement R1 gaz versée par GRDF est de 583 895 €, celle versée par Antargaz Énergies est de 3 428 € et celle de Caléo est de 4 180 €. Soit un total de 591 504 €.

CC = Contrat de Concession

Redevance d'investissement

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025



La redevance R2 (Contrat de concession électricité Enedis - EDF) est calculée à partir des investissements sur les travaux d'électricité et d'éclairage public réalisés par les communes, les communautés de communes et TEA sur les réseaux.

En 2024, cette redevance se monte à 2 686 617 € :

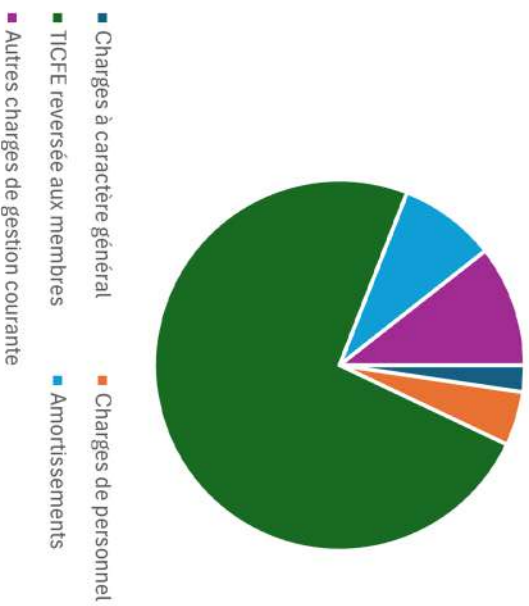
- 497 769 € ont été reversés aux collectivités membres ayant réalisé des travaux ; si les communes étaient restées isolées, elles n'auraient perçu aucune somme de la part d'Enedis.
- 2 188 848 € seront affectés aux aides de TEA pour l'enfouissement des lignes basse et haute tensions et pour l'éclairage public.

Budget de fonctionnement en 2024

Le budget de Territoire d'Énergie Alsace est alimenté par les seules redevances versées par les concessionnaires.
Après prise en compte des résultats antérieurs, le résultat de fonctionnement cumulé de l'exercice 2024 est de 3 546 933 €.

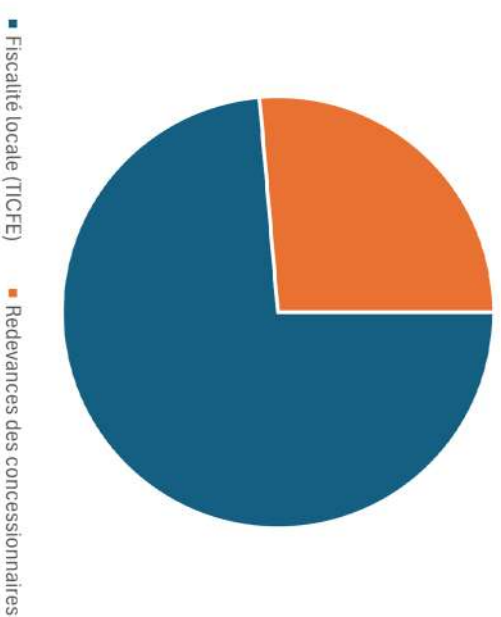
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

SONT DE 13 267 720 € :



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

SONT DE 15 309 992 € :

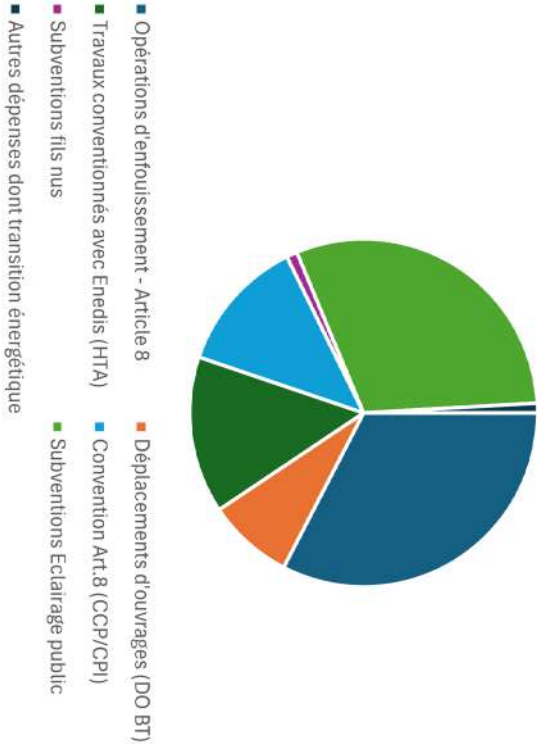


Budget d'investissement 2024

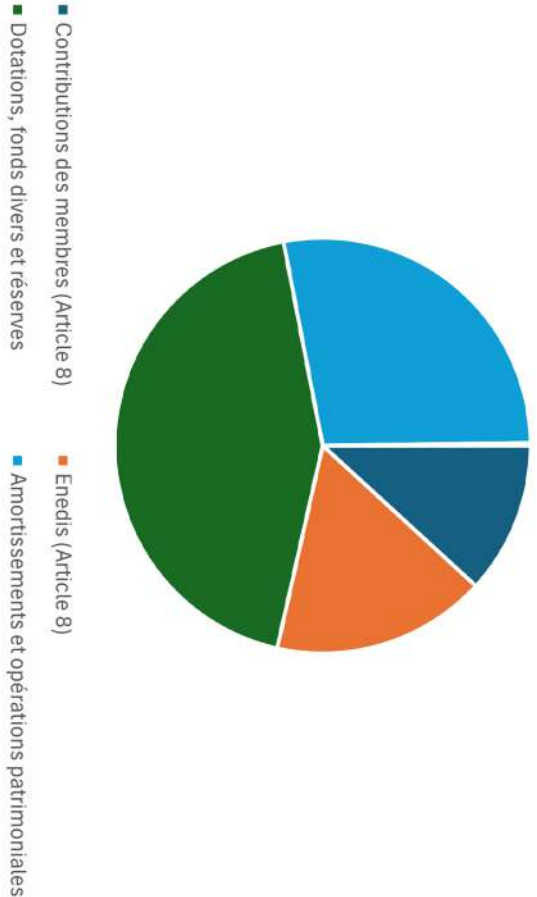
Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

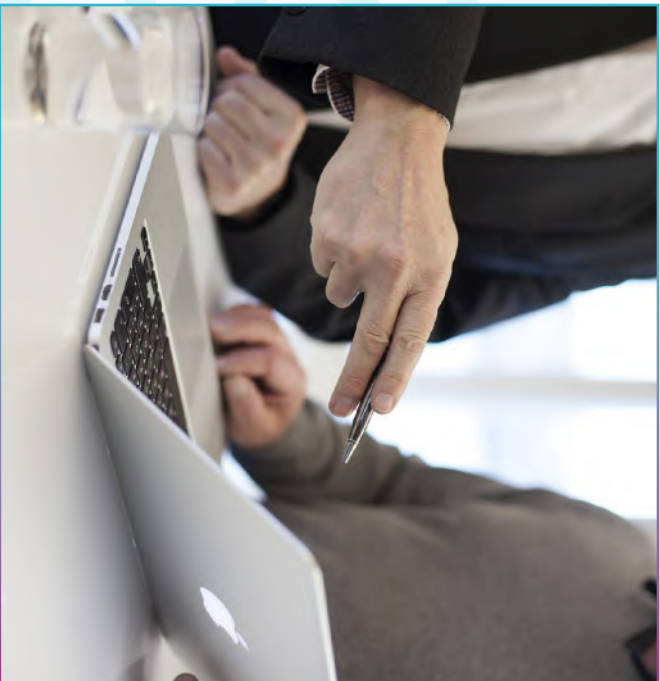
Le résultat de clôture de 2023 fait apparaître un déficit de 2 105 681 € avec les restes à réaliser, et 893 666,66 € sans les restes à réaliser.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 SONT DE 5 590 175 € :



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 SONT DE 4 369 984 € :





- 3 096 mandats de paiement ont été émis
- 1 141 titres de recettes ont été émis

Délai global de paiement :

- 11,76 jours dont 5,95 jours pour TEA

Taux de réalisation :

- Fonctionnement : 88,5 %
- Investissement : 51,4 %



AIDES ACCORDÉES PAR TYPE DE TRAVAUX

Infoussement des lignes électriques

Pour les travaux d'amélioration esthétique des réseaux de distribution d'électricité, les communes membres de Territoire d'Énergie Alsace ont bénéficié d'une **participation financière de 50 %, dont 40 % Enedis et 10 % TEA**. C'est l'Article 8 du Contrat de concession qui prévoit qu'**Enedis** mette à disposition de Territoire d'Énergie Alsace une enveloppe annuelle pour le cofinancement de la dissimulation des lignes électriques. Pour l'année 2024, l'enveloppe mise à la disposition de Territoire d'Énergie Alsace est de 625 000 €. Conformément à la délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2022, **10 % d'aides supplémentaires sont alloués sur fonds propres de Territoire d'Énergie Alsace**. Les montants ci-dessous correspondent aux subventions accordées en 2024 par le Comité Syndical, représentant donc **50 %** du coût total des travaux hors taxes.

TRAVAUX DE DISSIMULATION DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Article 8 du Contrat de concession

ASPACH	Rue des Jardins	89 163 € H.T.
BURNHAUPT-LE-HAUT	Rue de Binnen	32 594 € H.T.
ILLTAL	Rue du Chemin de Fer	80 663 € H.T.
MORSCHWILLER-LE-BAS	Rues Longue et Cure	116 380 € H.T.
NIEDERENTZEN	Rue de Rouffach	87 104 € H.T.
RETZWILLER	Rue d'Elbach	138 664 € H.T.
WALHEIM	Rue des Vergers	57 276 € H.T.
WILDENSTEIN	Chemin nouveau, Grand Rue, Rue du Gerstenbach	152 500 € H.T.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES (Basse tension)

Territoire d'Énergie Alsace peut également traiter des chantiers dans le cadre de déplacements d'ouvrages. Les chiffres ci-dessous correspondent au montant des subventions accordées et représentent **50 %** du montant hors taxes des travaux.

HOCHSTATT	Rues des Bergers et des Acacias	65 163,68 € H.T.
HUSSEREN-LES-CHÂTEAUX	Rue de Marbach	14 675 € H.T.
ROMAGNY	Rue Principale	60 366,55 € H.T.

TRAVAUX CONVENTIONNÉS
AVEC LE CONCESSIONNAIRE

Il s'agit de travaux cofinancés sur le réseau HTA avec le concessionnaire Enedis. Les montants ci-contre correspondent au montant des subventions accordées et représentent **50 %** du montant hors taxes des travaux.

PAC Tête de dérivation LALAYE / FOUCHY	Enveloppe 2024	112 500 € H.T.
LIEPVRE	Enveloppe 2024	83 000 € H.T.
PAC antenne aval 3 Châteaux RIBEAUVILLE	Enveloppe 2024	128 000 € H.T.
PAC antenne aval TRAENK LAUTENBACHZELL	Enveloppe 2024	70 000 € H.T.
PAC BENNWHR GARE	Enveloppe 2025	40 000 € H.T.
PAC LUCELLE	Enveloppe 2025	130 700 € H.T.
PAC MERXHEIM pompage	Enveloppe 2025	66 500 € H.T.
PAC JUNGHOLTZ-WUENHEIM	Enveloppe 2026	223 000 € H.T.

PAC = Plan d'Aléas Climatiques

PROGRAMME DE RÉSORPTION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE EN FILS NUS

Par délibération du 16 février 2021, le Comité Syndical de TEA a validé un programme de soutien à la résorption du réseau électrique basse tension en fils nus. Ces travaux bénéficient de **30 %** d'aide au dispositif « A8 », financés sur les fonds propres du Syndicat.

ILLTAL	Rue du Chemin de Fer	39 589,53 € H.T.
WALHEIM	Rue des Vergers	15 430,26 € H.T.
WILDENSTEIN	Chemin nouveau, Grand'Rue, Rue du Gerstenbach	8 884,65 € H.T.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

COMITÉ SYNDICAL DU 13 FÉVRIER 2024

21 demandes, pour un
montant d'aides accordées
de 286 459 € et 2 328
points lumineux.

COMITÉ SYNDICAL DU 18 JUIN 2024

23 demandes, pour un
montant d'aides accordées
de 655 877 € et 3 083
points lumineux.

COMITÉ SYNDICAL DU 3 DÉCEMBRE 2024

15 demandes, pour un
montant d'aides accordées
de 305 094 € et 1 118
points lumineux.

COMITÉ SYNDICAL DU 19 MARS 2024

37 demandes, pour un
montant d'aides accordées
de 496 048 € et 3 551
points lumineux.

COMITÉ SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

20 demandes, pour un
montant d'aides accordées
de 156 555 € et 833
points lumineux.

Depuis 2020, le Comité Syndical a autorisé le Président à verser des aides aux communes et communautés de communes pour la rénovation de leur éclairage public pour un **montant total de 6 714 398 €** et **10 913 points lumineux**.



Subvention Happy Gaz

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception en préfecture : 12/11/2025

Avec jusqu'à 1 700 € d'aide par demandeur, la première édition d'Happy Gaz a permis de bénéficier à **plus de 700 ménages**, qui peuvent espérer voir leur facture baisser en moyenne de 500 € par an, tout en réduisant leurs gaz à effet de serre.

Happy Gaz, c'est ainsi **415 000 € d'aides allouées** pour des travaux qui ont représenté 4 750 000 € d'investissements sur le territoire.

En détail...

Les bénéficiaires de suvention Happy Gaz sont :

- 723 particuliers
- 21 entreprises
- 3 collectivités
- 3 associations

Dans 158 communes membres, desservies par GRDF.



Photo d'illustration

EXEMPLES DE RÉALISATION EN 2024

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception préfecture : 12/11/2025

Démolition d'une cabine haute à Hirtzbach

Les font partie du paysage mais n'ont plus d'utilité, lundi 8 avril, rue de l'illberg, a eu lieu la dernière phase d'un chantier à Hirtzbach : **une cabine haute devenue inutile a été démolie.**

En effet, la commune de Hirtzbach a souhaité enfouir son réseau basse et haute tensions et l'ensemble des réseaux secs dans la rue de Lattre, dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie



Photo de groupe | Crédit photo : Alsace



Jean-Marie FREUDENBERGER, 1^{er} Vice Président de TEA

et de piste cyclable. Les travaux ont débuté en février 2022, sous maîtrise d'ouvrage de **Territoire d'Énergie Alsace**.

Ces travaux ont consisté en :

- La pose d'un transformateur et la dépose d'une cabine haute
- La dépose de 570 mètres de ligne aérienne haute tension, remplacée par 740 mètres de câble souterrain
- La dépose de 550 mètres de ligne aérienne basse tension, remplacée par 780 mètres de câble souterrain

Le montant total des travaux d'enfouissement du réseau basse et haute tensions s'élève à 2 18 310 € H.T., dont **112 789 € H.T. pris en charge par Territoire d'Énergie Alsace et Enedis** (à travers le Contrat de concession négocié par Territoire d'Énergie Alsace).



Démolition de la cabine haute d'Hirtzbach

Dépotes de poteaux électriques en hélicoptère

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de télétransmission : 12/11/2025
Date de réception en préfecture : 12/11/2025

Dépose à Goldbach-Altenbach

Territoire d'Énergie Alsace a assisté à la **dépose de poteaux électriques** devenus inutiles, suite à l'enfouissement du réseau électrique 20 000 Volts.

En regard de la **topographie des lieux**, la dépose a été réalisée en hélicoptère évitant ainsi de créer de nouvelles voies d'accès sur les 2.7 km de ligne désaffectée.

Ces travaux à Goldbach-Altenbach ont consisté à :

- L'enfouissement d'une nouvelle ligne 20 000 Volts de 4 250 mètres, du lieu-dit Blanschen à Goldenmatt
- Remplacement et modernisation des postes de distribution publique « Blanschen », « Goldenmatt », « Kohlschlag » et « Chalet »
- Suppression de 2 700 mètres de ligne aérienne 20 000 Volts

Le montant total des travaux comprenant la mise en souterrain et le démontage des anciennes installations s'élève à 605 000 €, financés conjointement à hauteur de 447 110 € par Enedis et **157 890 € par Territoire d'Énergie Alsace**.



Dépose en hélicoptère à Goldbach-Altenbach



Dépose en hélicoptère à Rombach-le-Franc

b) Dépose à Rombach-le-Franc

Territoire d'Énergie Alsace a assisté à la désinstallation de **75 poteaux électriques**.

Voici quelques chiffres relatifs à ce chantier d'envergure :

- Enfouissement d'une nouvelle ligne 20 000 Volts de 4 200 mètres
- Remplacement et modernisation des postes de distribution publique
- Suppression de 4 500 mètres de ligne aérienne 20 000 Volts

Le montant total de ces travaux, comprenant le raccordement souterrain et le démontage des anciennes installations, s'élève à 820 00 €, financés conjointement par Enedis et Territoire d'Énergie Alsace.

L'utilisation de l'hélicoptère permet d'assurer la dépose des lignes rapidement avec un impact limité sur le milieu. C'est un moyen adapté dans les conditions de très fortes pentes, ou pour éviter de déboiser et créer des voies d'accès ; avec au final un impact carbone et biodiversité moindre.

Dépose de poteaux électriques en pelle-araignée

Accusé de réception en préfecture
068-216802785-20251106-DCM-20-DE
Date de transmission : 12/11/2025
Date de réception en préfecture : 12/11/2025

Depuis 2020, les communes de Mittlach et Metzeral ont connu **22 pannes sur les lignes haute tension**, dont 15 directement liées à la végétation.

Ainsi, des **travaux de sécurisation** du réseau électrique ont débuté en septembre 2023 à Mittlach par l'enfouissement de 2,2 km de réseau aérien haute tension. Suite aux travaux, mardi 17 décembre, les poteaux électriques devenus inutiles ont été démontés à l'aide d'une pelle-araignée ; il s'agit d'un engin utilisé pour des interventions dans des conditions de pente importante, adapté à la **topographie des lieux**.

Le montant des travaux s'élève à 396 500 € H.T., dont **161 471 € pris en charge par Territoire d'Énergie Alsace**.



Photo de Groupe



Article 8 du Contrat de concession - Pour les travaux d'amélioration technique des réseaux de distribution d'électricité basse tension, Enedis et à la disposition du Syndicat une enveloppe annuelle. Les collectivités membres de Territoire d'Énergie Alsace peuvent bénéficier d'une participation de 40 %, pris en charge par Enedis, Territoire d'Énergie Alsace étant Maître d'Ouvrage de ces travaux. Les travaux sont programmés par TEA et doivent obligatoirement être terminés au plus tard le 31/12/N+1.

Concessionnaires - Ils sont responsables de l'exploitation des réseaux de distribution. Pour Territoire d'Énergie Alsace : Enedis, EDF et Gaz de Barr (pour Villé) pour l'électricité, et GRDF, Antargaz Energies et Caléo pour le gaz.

Contrat de concession - Convention de concession pour le service public de la distribution d'électricité ou de gaz. Il est signé entre l'autorité concédante (TEA) et le concessionnaire. Ce contrat contient un cahier des charges qui fixe les conditions de la desserte et les engagements de qualité de fourniture d'énergie. Le Contrat de concession peut être modifié par des avenants.

Concession - Désigne le territoire sur lequel le contrat de concession s'exerce.

CRAC - Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire. Chaque année, chaque concessionnaire transmet à TEA un CRAC. Ce document contractuel

synthétise le travail de l'année. Il expose les faits marquants, ainsi que les données patrimoniales et financières. Remis avant le 1^{er} juin, c'est un document public.

FNCCR - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. L'association regroupe des collectivités territoriales et leurs établissements publics chargés de l'organisation et/ou de l'exploitation de certains services publics (énergie, cycle de l'eau, numérique...). TEA en est membre au titre de l'énergie.

Réseau BT - Réseau électrique Basse Tension.

Réseau HTA - Réseau électrique Haute Tension A (20 000 volts), appelé autrefois « moyenne tension ».

Transition Énergétique - Désigne une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie. C'est l'un des volets de la transition écologique, en réponse au changement climatique.

TRV - Tarifs Réglementés de Vente.

MENTIONS LÉGALES :

Territoire d'Énergie Alsace

Directeur de publication : Jean-Luc BARBERON

Droits images : Territoire d'Énergie Alsace/Pixabay/Pexels/GRDF/Mister Tim/Alter Alsace Energies
N°ISSN : 2966-9375 (version numérique)



11 rue du 1^{er} Cuirassiers
68000 COLMAR

03.89.21.11.60
accueil@te.alsace
www.te.alsace

